

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 23

Artikel: La remonte de la cavalerie
Autor: Muller
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 23.

Lausanne, le 22 Novembre 1873.

XVIII^e Année.

SOMMAIRE — **La remonte de la cavalerie**, par le lieutenant-colonel féd. Muller.
— **Société militaire fédérale**. L'administration militaire fédérale peut-elle être séparée de l'instruction? Travail présenté à la séance du 17 août, à Aarau, par M. le capitaine fédéral Hegg. (*Fin.*) — **Nouvelles et chronique**.

LA REMONTE DE LA CAVALERIE.

Par M. le lieutenant-colonel fédéral MULLER.

En 1871 la société de cavalerie de la Suisse orientale adressa une pétition au Conseil fédéral pour demander que l'Etat se chargeât de la fourniture des chevaux des dragons. Avant de prendre une décision cette autorité dut se préoccuper de savoir s'il était possible de se procurer un nombre suffisant de chevaux de selle; afin d'être renseignée sur ce point elle envoya M. le lieutenant-colonel Muller en mission en Allemagne. Il devait répondre aux questions suivantes :

- a) Les chevaux du nord de l'Allemagne conviennent-ils à nos besoins tant civils que militaires, ou devons-nous préférer les races anglaises, hongroises, etc. ?
- b) Quelles sont les provinces qui fournissent les races répondant le mieux à nos besoins ?
- c) A quel âge l'éleveur amène-t-il ses produits sur le marché, et quels sont les prix moyens des dernières années ?
- d) Peut-on se procurer en nombre suffisant des chevaux adultes ayant posé récemment, ou serait-il préférable d'acquérir des poulains que l'on élèverait dans un dépôt de remonte ?
- e) Dans cette dernière alternative fournir un projet détaillé pour l'organisation du dit dépôt.

Voici comment M. le lieutenant-colonel Muller rendit compte de sa mission :

L'envoi des papiers nécessaires ayant été retardé par diverses circonstances, je ne pus me mettre en route que le 24 octobre.

Pour remplir ma mission, j'estimai devoir visiter les dépôts de remonte, les haras provinciaux et les haras centraux, qui me fourniraient les données nécessaires pour répondre aux questions du programme qui m'avait été tracé. Les haras provinciaux renferment en effet tous les producteurs des chevaux de la province, leurs produits sont versés dans les dépôts de remonte. Les haras centraux sont les principaux fournisseurs des étalons des haras provinciaux.

Je me proposais en outre de me mettre en relation directe avec les éleveurs.

Je visitai en premier lieu le dépôt de remonte de Hunnesrück près de Hildesheim en Hanovre.

De là je me rendis au haras provincial de Celle. Le directeur du haras, M. de Unger, eut l'obligeance de m'inviter à un concours de poulinières à Lunebourg, où j'eus en outre l'occasion de voir le 16^me dragons. Le commandant du régiment, M. le colonel de Waldow, me

Fohlen = 9, 10, 11, 12 und 21.

reçut de la façon la plus aimable ; il me présenta au corps d'officiers et attacha à ma personne M. le lieutenant de Motz qui me fit voir tout ce que je désirais visiter.

De là je me dirigeai sur le haras provincial de Resedin dans le grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin, puis sur le dépôt de remonte à Arendsee, district de Magdebourg.

De là je partis pour Berlin ; je m'arrêtai en passant au haras central Frédéric-Guillaume à Neustadt sur la Dosse, province de Brandebourg, ainsi qu'au haras provincial de Lindenau, qui en est voisin.

A Berlin, je me présentai chez notre représentant M. le colonel Hammer, qui eut l'obligeance de m'accompagner dans mes visites officielles au ministère de la guerre et à celui de l'agriculture. J'eus en outre l'honneur de me présenter au directeur des dépôts de remonte et à M. le directeur général des haras.

Pendant mon court séjour à Berlin j'eus l'occasion de voir un escadron du régiment des Gardes-du-corps, les cuirassiers de la garde, les dragons de la garde et un régiment des uhlans de la garde ; je ne me fis cependant pas présenter à leurs commandants respectifs.

Mon voyage me conduisit ensuite au dépôt de remonte Wirwitz, district de Bromberg en Posnanie, et enfin au fameux haras central et provincial de Trakehnen près Gumbinnen en Lithuanie. Malheureusement je fus assailli alors par les effroyables orages dont tous les journaux ont parlé et par un froid glacial. Le vif intérêt qu'excitait en moi tout ce que j'avais à voir dans ce bel établissement me fit oublier que je n'étais pas accoutumé à ce climat et que j'étais menacé d'une grave affection de poitrine.

Malgré des chemins presque impraticables, je visitai depuis Trakehnen plusieurs haras particuliers, ainsi que les dépôts de Kattenau et de Brakupœnen, peu distants l'un de l'autre.

Je m'arrêtai plusieurs jours à Insterburg. MM. les capitaines Ossmann et de Mayer, chefs du 3^e et 4^e escadrons du régiment de uhlans lithuaniens n° 12, mirent la plus grande obligeance à me renseigner sur tous les détails du service de la cavalerie.

Je visitai aussi le dépôt de Jurgaitschen, voisin d'Insterburg.

Enfin à une inspection de chevaux je reçus un violent coup de pied à la jambe, ensorte que boiteux et souffrant de la poitrine je dus rentrer directement en Suisse.

Je trouvai partout mon arrivée annoncée, soit par le ministère de la guerre, soit par celui de l'agriculture, avec l'ordre de satisfaire tous mes désirs, puis après de faire un rapport sur ma visite.

Je dois particulièrement attirer l'attention du haut Conseil fédéral sur l'extrême prévenance et l'affabilité avec laquelle j'ai partout été reçu. Je me fais un devoir de remercier ici tous les officiers et les employés de leur bon accueil, je souhaite être bientôt dans le cas de leur témoigner ma reconnaissance et j'exprime le vœu que dans un cas semblable nos autorités et nos officiers se montrent aussi prévenants vis-à-vis des officiers prussiens.

Je vais maintenant essayer de résumer les points principaux de mes observations et de mes expériences.

Systeme général de la remonte.

Les résultats généraux que l'on se propose d'obtenir sont les suivants :

1° On veut procurer à l'armée les chevaux dont elle a besoin, en nombre suffisant et de bonne qualité.

2° L'argent que l'on consacre à cet effet doit profiter au pays et ne pas être exporté à l'étranger.

3° Le prix de revient ne doit pas être trop élevé et ne pas dépasser la valeur réelle des chevaux.

4° L'élève des chevaux indigènes doit trouver dans les achats de la remonte un puissant auxiliaire.

5° L'armée doit être pour ses fournitures de chevaux complètement indépendante de l'étranger.

6° A cet effet les dépôts de remonte renferment toujours le nombre de chevaux nécessaire pour le service d'une année entière.

Un régiment de cavalerie prussien compte sur pied de guerre 602 chevaux. La durée ordinaire d'un cheval est fixée à 9 ans. Le régiment devra donc remplacer annuellement $602 : 9 = 67$ chevaux. Par principe d'économie et pour contrebalancer l'augmentation continue et progressive du prix d'achat, on a diminué ce chiffre d'un cheval par escadron, il est donc fixé à 63 par régiment.

En comptant le régiment de dragons d'Oldenbourg et le régiment de hussards de Brunswick dont la remonte est à sa charge, la Prusse a 66 régiments de cavalerie.

Elle a donc besoin annuellement pour sa remonte de :

63 chevaux par régiment 4458 chevaux.

En outre :

Chevaux d'officiers, adjudants et lieutenants de l'état-major général	270	»
Pour le manège militaire	42	»
Pour parer aux pertes imprévues	400	»

Total 5470 chevaux.

Le Mecklembourg et la Saxe pourvoient à leur remonte.

Depuis peu de temps on fournit en outre annuellement 450 chevaux de remonte au grand-duché de Baden, qui en rembourse le prix d'achat et les frais d'entretien dans les dépôts.

Tout le service de la remonte relève directement du ministère de la guerre dont il forme une subdivision. Le chef de ce service est à l'heure qu'il est M. le lieutenant-général de Schœn, inspecteur de la remonte. La direction technique des dépôts est confiée à M. le conseiller militaire Mentzel, chef des dépôts de remonte.

Les achats sont confiés à 5 commissions composées d'un président et de deux officiers.

Les présidents actuellement en fonction sont :

MM. le colonel de Massenbach ;

le major comte de Pfeil ;

le major Schmich ;

le major Werner ; et

le capitaine Bredow.

Les deux premières commissions opèrent à l'est de la Vistule ;
La III^e entre la Vistule et l'Oder ;
La IV^e entre l'Oder et l'Elbe, y compris le Schleswig-Holstein ;
La V^e entre l'Elbe et le Rhin, y compris l'Alsace-Lorraine.

Pendant l'hiver les présidents de ces commissions dressent un tableau des lieux et des jours de marchés ; ils doivent les répartir de façon à faciliter le plus possible aux éleveurs d'amener leurs produits.

On fixe un jour spécial de marché dans les domaines des éleveurs qui fournissent annuellement un grand nombre de chevaux à la remonte. Ce cas se présente souvent dans la Prusse orientale.

Les tableaux sont publiés de bonne heure.

Voici comment ont été fixés pour 1872 les marchés des commissions I^e, II^e et V^e dont nous nous occuperons plus particulièrement :

I^e Commission.

Juin le 13 Fischhausen, 14 Tannenkrug, 15 Trutenau, 17 Labiau, 18 Paddeim, 19 Laukischken, 20 Tapiau, 21 Sanditten, 22 Kuglaken, 24 Mehlancken, 25 Mehlawischken.

Juillet le 8 Insterburg, 9 Piraginen, 10 Rettinen, 11 Althof-Insterburg, 12 Zwion, 13 Stanaitschen, 15 Ribinnen, 16 Szirgupœnen, 17 Gumbinnen, 18 Waldankadel, 19 Buglin, 20 Grünweitschen, 22 Puspern, 23 Kattenau, 24 Stallupœnen, 25 Degessen, 26 Gœritten, 27 Amalienhof, 29 Pillkallen, 30 Schirwindt, 31 Lindiken.

Août le 1^{er} Kœnigsbruck, 2 Grünhof, 3 Nowischken, 5 Geumkawkaiten, 6 Kellmischkaiten, 7 Meschkuppen, 8 Lasdehnen, 13 Kraupischken, 14 Meschken, 15 Randonatschen, 16 Lengwethen, 17 Gerskullen, 19 Lenken, 20 Kindschen, 21 Ragnit, 22 Schreitlanken, 23 Wilkischken, 24 Baubeln, 26 Plaschken, 28 Prœkuls.

Septembre le 2 Kankehmen, 3 Rautenburg, 4 Neukirch, 5 Linkuhnen, 6 Tilsit. Seconds marchés : Le 7 Ragnit, 9 Pillkallen, 10 Gumbinnen.

II^e Commission.

Mai le 23 Schwelz, 25 Neuenburg, 27 Mave, 28 Dirschau, 30 Neuteich, 31 Marienburg.

Juin le 1^{er} Stuhm, 3 Christburg, 4 Reichenbach, 5 Pr. Holland, 7 Wormditt, 8 Braunsberg, 10 Carben, 11 Brandenburg, 12 Neuendorf, 14 Wehlau, 19 Medumischken, 20 Grønden, 21 Pepiollen, 22 Klesczo-wen.

Juillet le 1^{er} Trempen, 2 Darkehmen, 3 Weedern, 4 Dombrowken, 5 Launingken, 6 Angerburg, 8 Steinort, 9 Wenzken, 10 Klimpken, 11 Nordenburg, 12 Birkenfeld, 13 Wandlak, 15 Gnie, 16 Allenburg, 18 Gerdaunen, 19 Kinderhof, 20 Barten, 22 Dœnhofstædt, 23 Friedland, 24 Grawenthin, 25 Pr. Eylau, 26 Amt Bartenstein, 27 Bartenstein, 29 Heilsberg, 30 Gutstadt, 31 Mohrungen.

Août le 1^{er} Osterode, 3 Rosenberg, 5 Marienwerder, 6 Graudenz, 7 Rehden, 8 Kulmsee, 10 Gollub, 12 Strassburg, 14 Soldau, 15 Weidenburg, 17 Ortelsburg, 19 Bischofsburg, 20 Rastenburg, 26 Rhein, 27 Loetzen, 28 Widminnen, 29 Arys, 30 Johannsburg, 31 Biälla.

Septembre le 2 Lyk, 3 Stradaunen, 4 Marggrabowa, 6 Goldapp. Seconds marchés : le 9 Angerburg, 10 Nordenburg, 16 Darkehmen.

V^e Commission.

Mai le 10 Lüchow, 11 Gartow, 13 Dannenberg, 14 Dahlenburg, 15 Darchau, 16 Stipelse, 17 Brackede, 18 Hohnstorf, 21 Breitlingen, 22

Handorf, 23 Stowe, 24 Winsen sur la Luhe, 25 Wilhelmsburg, 27 Harburg, 29 Rotenburg sur la Wimme, 30 Ottersberg, 31 Brême.

Juin le 1^{er} Delmenhorst, 3 Oldenburg, 4 Leer, 5 Emden, 6 Norden, 7 Esens, 8 Jever, 10 Varel, 11 Elsfleth, 12 Sudweyhe, 13 Achim, 14 Thedinghausen, 15 Oiste, 17 Verden, 18 Walsrode, 19 Ahlden, 20 Rethem sur l'Aller, 21 Hoya, 22 Nienburg, 24 Grindau, 25 Neustadt, 26 Hanovre, 27 Vechelde, 28 Gifhorn, 29 Vorsfelde.

Juillet le 8 Estebrügge, 9 Steinkirchen, 10 Stade, 11 Hechthausen, 12 Drochtersen, 13 Hamelwoerden, 15 Baljersdorf, 16 Oberndorf, 17 Warstade, 18 Cadenberge, 19 Otterndorf, 20 Altenbruch, 22 Nordholz, 23 Dorum, 24 Lehe, 25 Damhagen, 26 Osterholz, 27 Bassum, 29 Diepholz, 31 Quakenbrück.

Août le 1^{er} Lingen, 2 Rheine, 3 Warendorf, 5 Hamm, 6 Wiedenbrück, 7 Melle, 8 Lünebeke, 9 Rükburg, 10 Detmold, 12 Steinheim, 13 Brakel, 14 Hofgeismar, 16 Warburg, 17 Korbach, 19 Fritzlar, 20 Melsungen, 21 Rothenburg, 23 Alsfeld, 24 Nieder-Gemunden, 26 Nidda, 27 Nieder-Willstadt, 29 Lich, 30 Marburg, 31 Ziegenhagen.

Septembre le 2 Homberg, 3 Cassel, 4 Northeim, 5 Einbeck, 6 Hildesheim, 7 Burgdorf, 9 Celle, 11 Bevensen.

Tout le monde reconnaît l'importance des fonctions de ces commissions chargées de la fourniture des chevaux de toute l'armée et l'on ne choisit pour en faire partie que des officiers distingués et des fins connaisseurs de chevaux. Malgré cela, même entre gens experts, les opinions peuvent varier selon les goûts et les idées particulières de chacun. Pour éviter le plus possible les divergences d'opinion entre les membres de la commission, on a, à la suite d'une longue expérience, établi un certain nombre de principes sur la structure et les qualités du cheval, d'après lesquels on doit se diriger dans les achats.

On tient tout d'abord à la régularité des formes et à l'harmonie entre les différentes parties du cheval. La tête pas trop lourde, l'encolure flexible, la poitrine large et profonde, l'épaule bien attachée, le garrot élevé, le dos droit, le corps arrondi, la croupe droite, les reins et les hanches forts, le jarret musculueux, la cuisse large, le canon court, avec des muscles saillants, et non pas rond, le paturon court, le sabot arrondi et bien formé; voilà les conditions demandées mais qui naturellement se trouvent rarement toutes réunies dans le même sujet.

On attache en outre une grande importance à la régularité de l'allure. On rebute les chevaux qui se coupent, ceux qui chevauchent, ceux qui fauchent ou qui troussent trop haut, en général tous ceux qui ont une allure défectueuse, ainsi que ceux qui ont le paturon raide ou trop flexible; on élimine aussi tous ceux qui sont atteints d'affection des yeux, de maladie des os ou d'autres vices organiques.

On doit reconnaître que, grâce à ces prescriptions, on est arrivé à une certaine égalité qui, si elle n'arrive pas à la perfection, évite du moins des erreurs graves.

La plupart des remotes sont achetées à l'âge de trois ans ou trois ans et demi. Tous ces chevaux sont nés dans le courant de la même année, les différences proviennent seulement de l'époque de leur naissance ou de la date du marché auquel ils ont été vendus. On achète pourtant aussi un petit nombre de chevaux adultes de quatre ans et demi à cinq ans et demi; ils forment environ le dixième de

la somme totale des achats et sont destinés au régiment des gardes du corps, à l'artillerie de la garde, aux officiers de l'artillerie de ligne et à l'institut militaire.

En Prusse comme ailleurs, on s'est posé la question de savoir s'il ne serait pas préférable de n'acheter que des chevaux adultes. L'expérience a cependant suffisamment démontré qu'il est tout-à-fait impossible de se procurer par voie d'achat le nombre nécessaire de chevaux faits; pût-on même parfaire la quantité voulue, personne ne contestera que l'on obtiendrait de cette façon des chevaux bien moins bons qu'en les achetant plus jeunes. Ce fait n'est pas nouveau. Le roi Frédéric-Guillaume s'exprimait déjà en ces termes dans une ordonnance du 12 février 1821 :

La remonte de la cavalerie s'est heurtée jusqu'à présent contre la difficulté de se procurer des chevaux faits, exempts de tares et de défauts. Il est donc nécessaire d'en revenir à l'achat de chevaux de 3 ans, qui n'ont pas encore souffert d'un emploi trop précoce.

D'ailleurs les achats de la commission étant limités à des époques fixes et soumis à des formalités inévitables, la concurrence privée aurait trop beau jeu pour prendre les devants et ne laisser que les produits de qualité inférieure.

Cela n'est pas à craindre pour les chevaux de trois ans dont les marchands ne trouveraient pas l'écoulement. On a du reste remarqué que les chevaux adultes sont en moyenne inférieurs à ceux de 3 ans, soit parce qu'ils ont été surmenés, soit parce que les meilleurs exemplaires ont déjà été enlevés. L'achat de chevaux de 3 ans nécessite l'établissement de dépôt de remonte sur lesquels nous reviendrons plus tard.

Les minimum de taille admis par le nouveau règlement sont :

Pour les cuirassiers de la ligne,	5' 4"
» » hussards et les dragons,	4' 10"
» » uhlands,	5'
Pour l'artillerie :	
Chevaux du timon,	5' 2"
» de devant,	5' 4"
» de selle,	4' 11"
Pour la cavalerie de la garde,	4' 2" de plus.

En réalité on reste sensiblement en dessus de cette limite.

Voici les moyennes de taille des chevaux livrés aux régiments en 1868 :

Cuirassiers,	5' 5" 4"
Dragons,	5' 4" 7"
Hussards,	5' 4" 7"
Uhlands,	5' 3" 4"
Artillerie, moyenne entre les chevaux de selle et de trait,	5' 3"

Quant au manteau il n'y a pas de prescription, excepté que les chevaux gris ne sont pas admis pour les cuirassiers. L'artillerie ne les prend que pour compléter des sections déjà attelées de chevaux de cette couleur. Il n'y a pas d'autres prescriptions, cependant on admet à cet égard certaines fantaisies dans les régiments. Un régiment de

hussards par exemple, compte un grand nombre de chevaux pie, dans un autre, tous les chevaux de trompettes sont fauve ou isabelle, etc.

On ouvre annuellement à l'administration de la remonte un crédit déterminé, à l'aide duquel elle doit fournir les chevaux nécessaires à l'armée. Chaque commission a aussi son crédit spécial, fixé, selon le nombre probable et le prix moyen de chaque contrée. Du reste, les commissions sont complètement libres, et l'on ne voit plus fixer d'avance le prix du cheval de chaque arme, comme cela se faisait autrefois en Prusse et comme cela se pratique encore dans d'autres pays. L'un des membres de la commission discute le prix avec le vendeur ; une fois d'accord, les chevaux sont payés et enlevés. Ce n'est que dans le cas où le dépôt est très rapproché de la place de marché que les vendeurs doivent les y conduire. En général, un détachement de cavaliers, sous les ordres d'un officier ou d'un sous-officier, est commandé pour escorter les nouveaux achats jusqu'au dépôt.

Les prix d'achat ont peu varié pendant la période de 1860 à 1870, nous en donnons ci-joint le résumé.

Année	1 ^{re} commission		2 ^e commission		3 ^e commission		4 ^e commission		Totaux	Prix moyen Fr.
	Nombre	Prix Fr.	Nombre	Prix Fr.	Nombre	Prix Fr.	Nombre	Prix Fr.		
1860	3131	522	1361	556			485	589	4977	545
1861	2505	544	1140	556			190	596	3835	552
1862	2864	553	1159	557			178	596	4201	556
1863	2817	549	1336	554					4153	551
1864	2851	548	1446	553					4297	550
1865	2730	552	1373	548					4103	549
1866	2852	548	1478	562					4330	553
1867	3165	547	1558	567			863	575	5586	557
1868	3008	555	1010	548	802	598	1056	575	5876	564
1869	2908	550	1029	540	856	596	1051	577	5844	561

Depuis 1870 les prix ont subi une augmentation constante qui s'explique naturellement par l'augmentation de toute chose. D'après une communication de M. le directeur des remontes Mentzel, le prix moyen de 1872 est de 675 francs.

Voici quelques exemples des prix payés en 1872 par la première commission aux principaux éleveurs de la Prusse orientale :

Noms des éleveurs	Nombre de chevaux	Prix payés	Noms des éleveurs	Nombre de chevaux	Prix payés
MM. R., à N.	27	22925	MM. R., à M.	25	15788
S., à G.	40	47265	K., à M.	26	16238
Sch., à R.	38	30431	S., à R.	20	14888
N., à Sz.	36	33000	Sp., à G.	44	28237
Marché de Gumbinnen	27	16612	P., à I.	20	12619
MM. R. à W.	40	28012	Sp., à A.	26	20062
S. à E.	41	29600	B., à A.	34	30038
K. à B.	33	27525	S., à C.	6	3750
Sch. à K.	33	12725	G., à B.	7	4783
Marché de Stallupœnen	22	14025	N., à W.	39	35250
MM. H., à D.	31	23137	V., à D.	11	7838
K., à G.	18	12675	S., à L.	33	22312
H., à A.	47	35250	T., à K.	12	8850
Marché de Schirwindt	13	7269	T., à B.	27	24300
MM. Sch., à L.	12	10800	T., à W.	32	23700
N., à K.	16	10800	G., à G.	27	17212
M., à G.,	52	36931	K., à A.	19	14850
B., à N.,	37	24112	R., à K.	14	9188
H., à G.	31	21731	St., à D.	15	8844
B., à K.	41	28144			

Exemples des prix payés par la V^e commission en 1872.

Dépôt de Arendsee.

N ^o	Lieu d'achat.	Sexe.	Taille, mètr.	Prix payé.	Destination
2	Wilhelmsburg,	hongre,	1.70	721	Uhlans, cheval d'officier.
17	Hanovre,	»	1.61	675	Hussards I, chev. de s ^s -offic.
21	Harburg,	»	1.62	712	Uhlans I, »
25	»	jument,	1.76	788	Gardes du corps.
35	»	»	1.67	788	Artillerie, trait.
41	»	»	1.60	562	» selle.
45	»	»	1.56	619	Hussards.
47	»	»	1.57	562	»
48	»	»	1.64	788	Artillerie, trait.
51	Rothenburg,	»	1.66	637	Uhlans.
63	Ottersberg,	»	1.62	656	Hussards.
72	Delmenhorst,	»	1.61	750	»
131	Estebbrugge,	hongre,	1.62	721	»
141	Steinkirschen,	jument,	1.71	750	Artillerie, trait.
146	Stade,	hongre,	1.68	900	Cuirassiers.
164	»	jument,	1.71	975	» ou train.
166	»	hongre,	1.69	825	»
167	»	»	1.69	1050	»
170	»	jument,	1.60	656	Artillerie, selle.
175	»	hongre,	1.68	816	Cuirassiers ou train.
185	Hechthausen,	»	1.64	788	Artillerie, trait.
191	Drochtersen,	»	1.71	938	Artillerie de la garde, trait.
216	»	»	1.55	619	Artillerie, selle.
220	»	jument,	1.64	788	Ecole d'équitation.
224	»	»	1.58	656	Hussards.
230	»	hongre,	1.76	938	Gardes du corps.
346	Arendsee,	»	1.59	600	Hussards.
347	»	jument,	1.62	600	Artillerie, selle.

J'eus l'occasion d'inspecter tous ces chevaux dans les dépôts et de les comparer avec les prix d'achat.

Les faux frais, tels que frais de voyage, licols, ferrure, se sont élevés en 1872 à 10 francs par cheval. Naturellement les commissions qui en ont acheté le plus grand nombre sont arrivées à une moyenne inférieure, tandis qu'elle était plus élevée pour celles dont les acquisitions avaient été moins nombreuses.

(A suivre).

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

L'administration militaire fédérale peut-elle être séparée de l'instruction. (1)

(Fin.)

Il n'y a pas lieu de s'étonner si très souvent, je dirai même presque toujours il s'élevait des conflits entre ces fonctionnaires et les chefs des troupes, aux demandes desquels ils ne pouvaient pas se ranger, si l'on réfléchit que pendant de longs siècles le militaire a été un métier auquel on demandait surtout une bonne solde, le bien-être matériel et du butin.

Tandis que les chefs ne pensaient qu'à eux en premier lieu et ensuite aux soldats levés par eux, le devoir des commissaires était de sauvegarder les intérêts de l'Etat qui pour l'ordinaire étaient diamétralement opposés à ceux des chefs. Chacun de nous sait quel développement la

(1) Travail présenté à la séance du 17 août, à Aarau, par M. le capitaine fédéral Hegg.